



Ligne Bleue

DOC
10B

Versement(s) complémentaire(s)



Notre bureau :

Ligne Bleue srl - Avenue du Parc 8 - 5004 Bouge (Belgique) - 081/733534 - 0494/725753
 info@lignebleue.biz - www.lignebleue.biz. FSMA 0.832.888.322.

Cette fiche est le prolongement de notre fiche client (LB doc 1) que vous avez rempli antérieurement. Veuillez vous y reporter pour lire toutes les mentions légales nous concernant. Elle a pour but de remplir vos et nos obligations légales, notamment en terme de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Avertissement important

Même si vous avez une idée précise des placements que vous souhaitez réaliser, nous vous rappelons qu'il vous est possible et même fortement suggéré (si cela n'a pas encore été fait) de dresser un bilan complet de vos souhaits et de votre situation patrimoniale. En lieu et place de la présente, il vous suffit pour cela de compléter notre fiche LB Doc 7 : Exigences et besoins en épargne et investissements.

Au-delà de la notion purement informative, c'est en effet la quintessence même de notre métier que de vous aider à choisir un ou plusieurs produits de placements, c'est-à-dire des produits dont vous comprenez les enjeux, avec lesquels vous vous sentez en adéquation, qui sont une composante d'équilibre dans votre patrimoine et qui peuvent répondre à vos attentes en terme de besoins présents et futurs, même si ceux-ci sont par définition aléatoires.

Nom et prénom de l'assuré(e) 1 :

Nom et prénom de l'assuré(e) 2 :

(Uniquement si contrat à 2 têtes)

1. Exigence initiale : Versement sur contrat existant

Les modalités de versement, la répartition entre fonds et autres données pratiques seront déterminées sur le documents de la compagnie.

COMPAGNIE	NOM DU CONTRAT	NUMERO DE CONTRAT	MONTANT EN €
ABEILLE ASSURANCES	AFER EUROPE		
ATHORA	FORTUNE BY ATHORA		
ATHORA	PROFILIFE		
BALOISE	PROFOLIO		
BALOISE	CRYSTALFOLIO		
NN	STRATEGY		

Origine des fonds

A. Avertissement important

Depuis la loi du 11 janvier 1993 jusqu'à celle du 18 sept. 2017, notre pays s'est doté (et continue à le faire) d'un arsenal législatif pour faire face au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Mais de quoi s'agit-il et quelles sont les conséquences au niveau des intermédiaires financiers et de leurs clients ?

Définitions (succinctes)

- Blanchir consiste à réinjecter dans les circuits financiers légaux des capitaux d'origine illicite afin de leur conférer un aspect légitime.
- Financer le terrorisme, c'est lorsqu'une personne, directement ou indirectement et par quelque moyen que ce soit, de manière illégale et délibérée, fournit ou collecte des fonds (licites ou non) dans l'intention de les voir utilisés par un terroriste ou son organisation.

Le dispositif légal

Lorsqu'un intermédiaire détecte ou pense détecter ce type d'opération, il a l'obligation d'en avertir la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF). Il y a donc un principe de précaution. Par ailleurs, la communication au CTIF ne peut pas être signalée au client. Dès lors, que vous soyez une personne morale (société, association, etc.) ou physique (mandataire, bénéficiaire effectif ou titulaire d'un contrat d'assurance-vie), vous devez pouvoir justifier de l'origine ou d'un mouvement de fonds.

Le législateur a bien sûr mis des limites pour rester dans un cadre raisonnable. Toutes les opérations financières ne doivent pas être déclarées ou justifiées. C'est pourquoi il a défini une base de critères qui sont autant de signaux d'alerte. Cette base n'est toutefois pas exhaustive et chaque intervenant peut adapter la liste en fonction des spécificités de son métier et de sa clientèle.

Pour plus d'information sur le sujet, nous vous renvoyons à notre brochure « Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme », disponible en téléchargement sur notre site, rubrique *Librairie*.

Nos obligations

Toutes les informations que vous nous communiquez sont confidentielles. Elles nous permettent de répondre à nos obligations légales. **En fonction de l'origine des fonds exposées et des montants envisagés en placement, certaines informations complémentaires ou des documents de preuve pourront vous être demandés.** Ce sera par exemple typiquement le cas lors d'une donation, d'un héritage ou d'une vente immobilière. Dans votre description, qui sera succincte ou complète en fonction du montant versé, veuillez préciser exactement l'origine des fonds en vous mettant à la place d'une personne extérieure qui doit pouvoir établir une traçabilité fiable et qui donc, ne vous connaît pas ! :-)

Nous vous remercions de votre collaboration.

B. Déclaration

- Si votre montant est **inférieur** à 25.000 €, → passez directement en page 5.
- Si votre montant est **de 25.000 € ou plus**, cochez les cases utiles au point 1 ci-dessous et → passez en page 5.

1. Origine des fonds - Déclaration complète (versement égal ou supérieur à 25.000 €)

Cochez la case voulue et reportez-vous à la lettre qui suit. Tous les n° de compte en banque doivent être indiqués en format IBAN.

A. Par quel compte à vue est versé le montant ? : → B Je ne sais pas → D

B. Êtes-vous titulaire ou co-titulaire de ce compte ? : Oui → F Non → C

C. Agissez-vous en tant que ? : Mandataire ou représentant légal → E Autre → E

D. Les fonds sont-ils versés par un notaire, un service public, un assureur, etc. : Oui → F Non → E

E. Nom / prénom ou dénomination du titulaire du compte ? : → F

F. Avant arrivée sur votre compte à vue, les fonds provenaient (plusieurs choix possibles) :

D'un autre compte vue ou d'épargne (décrivez en commentaires depuis quand les fonds y étaient déposés et comment ils ont été constitués)

D'une opération passée par acte notarié le (date) :

→ Type : vente immobilière donation héritage autre (précisez) :

→ Nom et localité du notaire instrumentant :

→ Montant reçu suite à l'opération :

D'une donation sous seing privé effectuée le (date) :

→ Lien de parenté avec le donateur :

→ Si l'opération a été enregistrée, indiquez le lieu :

D'un autre investissement :

→ Type : vente sur compte-titres retrait ou clôture sur contrat d'assurance-vie non-fiscal

Clôture d'un contrat fiscal (précisez le type de contrat :)

→ Organisme payeur : et date de l'opération :

Autre (spécifiez) :

G. Commentaire complémentaire éventuel :

2. Origine des fonds - Déclaration simplifiée (versement inférieur à 25.000 €)

Décrivez ci-dessous et de manière précise d'où proviennent les fonds et comment ils ont été constitués.

Acceptation et signature (nous ne pouvons accepter votre dossier que si les quatre cases sont cochées)

En cochant cette case, vous reconnaissez avoir reçu la ou les fiches d'information financière du ou des produits concernés par votre opération, et documents d'information clés y référant ; en avoir pris intégralement connaissance par vous-même ou en les parcourant avec nous ; avoir reçu toutes les explications nécessaires à leur compréhension et réponses aux questions souhaitées et comprendre pleinement les éventuels et divers risques liés au(x) produit(s) présenté(s).

En cochant cette case, et si vous n'avez pas rempli antérieurement notre formulaire permettant d'établir votre profil d'investisseur (LB Doc 7), vous estimez que ce(s) produit(s) répond(ent) à vos exigences et besoins en terme de type de produit et de caractéristiques principales, sans demande de conseil de notre part.

En cochant cette case, vous confirmez avoir déclaré exactement toutes les circonstances connues de vous, sincères et véritables en matière de déclaration d'origine des fonds.

En cochant cette case, que ce soit par notre site web, des documents papier ou oralement, vous confirmez avoir reçu au total une information suffisamment didactique, claire et complète pour effectuer votre demande en toute connaissance de cause. En signant le présent document, vous confirmez en avoir compris le sens et pris connaissance de l'ensemble des informations données.

Fait en deux exemplaires à
a été conservé par lui / eux.

le

dont un exemplaire est remis au(x) client(x) ou

Signature du / des client(s) pour accord :